

Observation à propos du mot Miracle.

M. Mathieu, que nous avons cité dans notre article du mois d'octobre sur les miracles, nous adresse la réclamation suivante à laquelle nous nous empressons de faire droit.

« Monsieur,

« Si je n'ai pas l'avantage d'être d'accord avec vous sur tous les points, je le suis du moins sur celui qui vous a donné occasion de parler de moi dans le dernier numéro de votre journal. Ainsi je goûte parfaitement votre observation relativement au mot *miracle*. Si je m'en suis servi dans mon opuscule, c'est en ayant soin de dire en même temps (page 4) : « Etant convenu que ce mot *miracle* exprime un fait qui se produit en dehors des lois *connues* de la nature ; un fait qui échappe à toute explication humaine, à toute interprétation scientifique. » Je croyais indiquer suffisamment par là que je ne donnais à ce mot *miracle* qu'une valeur relative et de convention ; il paraît, puisque vous avez pris la peine de me combattre, que me suis trompé.

« Je compte, dans tous les cas, sur votre impartialité, Monsieur, pour que ces quelques lignes, que j'ai l'honneur de vous adresser, trouvent place dans votre prochain numéro. Je ne suis pas fâché que vos lecteurs sachent que je n'ai pas voulu donner au mot en question le sens que vous lui reprochez, et qu'il y a eu maladresse de ma part, ou malentendu de la vôtre, peut-être un peu de l'un et un peu de l'autre.

« Agréez, etc.

« MATHIEU. »

Nous étions parfaitement convaincu, ainsi que nous l'avons dit dans notre article, du sens dans lequel M. Mathieu a employé le mot miracle ; aussi notre critique ne portait nullement sur son opinion, mais sur l'emploi du mot, même dans son acception la plus rationnelle. Il y a tant de gens qui ne voient que la surface des choses, sans se donner la peine d'aller au fond, ce qui ne les empêche pas de juger comme s'ils les connaissaient, qu'un tel titre donné à un fait Spirite pourrait être pris à la lettre, de bonne foi par quelques-uns, avec malveillance par le plus grand nombre. Notre observation, sous ce rapport, est d'autant plus fondée, que nous nous rappelons avoir lu quelque part dans un journal dont le nom nous échappe, un article où ceux qui jouissent de la faculté de provoquer les phénomènes Spirites étaient qualifiés, par dérision, de faiseurs de miracles, et cela à propos d'un adepte trop zélé, qui lui-même s'était fait fort d'en produire. C'est ici le cas de rappeler que : rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami. Nos adversaires sont assez ardents à nous prêter des ridicules, sans que nous leur en fournissions le prétexte.

AVIS.

L'abondance des matières ne nous ayant pas permis d'insérer dans ce numéro le Bulletin de la Société Parisienne des Etudes Spirites, nous le donnerons avec celui du mois de décembre, dans un Supplément, ainsi que plusieurs autres communications que le défaut d'espace nous a fait ajourner. ALLAN KARDEC.